

Poste à pourvoir	<b>Chargé de mission vigilances des produits réglementés (H/F)</b>
Catégorie d'emploi	<b>Agent contractuel de catégorie 1 ou agent titulaire de catégorie A+</b>
Type de contrat	<b>Contrat à durée indéterminée de droit public, détachement, affectation</b>
Localisation	<b>Maisons-Alfort (94)</b>
Prise de fonction	<b>Dès que possible</b>
Rémunération	<b><i>selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.</i></b>

## L'AGENCE ET L'ENTITÉ D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs.

Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 9 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

### L'Anses en chiffres

- 1350 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 132 millions d'euros au budget annuel
- 13 800 avis émis depuis 1999
- 65 mandats de référence nationale
- 6 millions d'euros/an en soutien aux appels à projets de recherche

Pour en savoir plus : [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

**Entité recruteuse** Direction Alertes et Vigilances sanitaires (DAVS)  
Mission « toxicovigilance »

**Missions / contexte** La Direction Alertes et Vigilances sanitaires (DAVS) composée de 11 agents assure le pilotage d'une mission transversale au sein de l'Anses portant sur l'alerte sanitaire et les vigilances. L'objectif de cette direction est la production très rapide d'informations utiles aux responsables de l'Anses ou aux administrations et organismes concernés, de telle sorte qu'elle permette un délai court entre l'apparition du signal d'alerte et la notification aux personnes qui mettront en place les mesures. Ces informations contribuent à court terme à la prise de mesures de prévention ou de contrôle d'un problème de santé publique et à plus long terme, à définir des priorités d'action et des pistes de recherche. Dans ce contexte, la direction assure l'animation du dispositif de toxicovigilance et la coordination des activités de vigilance des Centres antipoison (CAP), du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et la coordination des vigilances en œuvre au sein de l'agence (toxicovigilance, pharmacovigilance du médicament vétérinaire, nutrivigilance, phytopharmacovigilance). Elle publie Vigil'Anses, le bulletin des vigilances de l'Anses (3 numéros par an)

L'agent sera en charge de la thématique « Vigilance des produits réglementés de l'Anses » au sein de la mission toxicovigilance coordonnée par une coordinatrice, et composée d'un total de 3,5 ETP.

## DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice de la DAVS, le chargé de mission assurera la coordination des activités relatives à l'exploitation des données des CAP, et à la remontée des signaux ou alertes des CAP au titre de la phytopharmacovigilance (PPV). Cette mission couvre les produits réglementés entrant dans le champ de compétence de l'agence (médicaments vétérinaires, produits phytopharmaceutiques et produits biocides). Elle s'effectue en lien étroit avec quatre autres directions de l'Anses : ANMV, DEPR, DER, DAMM.

### Missions

Il, elle assurera l'animation et le secrétariat scientifique du Groupe de travail « Vigilance des produits réglementés ». Il, elle s'assurera de la remontée active des signaux de PPV de la part des CAP.

Il, elle organisera la réponse aux demandes et saisines concernant ces produits, émanant des autres directions de l'Anses : direction de l'évaluation des produits réglementés, direction de l'évaluation des risques (phytopharmacovigilance) et Agence du médicament vétérinaire. Lorsque des besoins seront identifiés, le, la chargé(e) de mission pourra établir des conventions de recherche et développement avec les CAP et en assurera le suivi et la valorisation. Il, elle participera également au comité éditorial de Vigil'Anses. Enfin il, elle assurera la représentation institutionnelle de l'agence dans diverses instances en tant que de besoin.

#### 1. GT Vigilances des produits réglementés (GT VPR)

Ce GT est l'un des 3 GT de vigilances animés par l'Anses et dont les travaux sont essentiellement basés sur les données des 8 Centres antipoison et des 2 dispositifs de toxicovigilance outre marins. Il a pour objectif d'apporter des éléments sur la toxicité ainsi que des informations sur les circonstances d'exposition aux produits cités plus haut, au travers de l'analyse statistique des données enregistrées par les CAP. Le GT peut être saisi en urgence pour l'analyse d'une alerte. Le, la chargé(e) de mission aura la charge, en lien avec le président et les membres du GT, de

- L'établissement du programme de travail annuel ;
- La prise en charge de travaux non programmés (saisines) ;
- La mise en place et le suivi des études menées au sein du GT ;
- La rédaction des rapports en collaboration avec les rapporteurs nommés ;
- La présentation des résultats issus de ces études aux CES de la DEPR ou à d'autres instances de l'Anses ;
- La valorisation des résultats (publications, congrès).
- La préparation des ordres du jour et la rédaction des comptes-rendus ;
- Le suivi des actions décidées en GT

### Activités

#### 2. Contribution aux travaux de la PPV

Sous l'autorité fonctionnelle du responsable de l'UPO, il/elle anime la participation des CAP à la PPV et contribue à celle-ci en :

- Pilotant les travaux de vigilance de ces partenaires de la phytopharmacovigilance (retours annuels, traitement de signaux, réception des alertes, ...)
- Contribuant à l'instruction de signalements d'effets indésirables déclarés auprès de l'Agence et relevant de la PPV ;
- Assurant la rédaction de la partie « données relatives aux expositions et intoxications humaines issues des réseaux de vigilance – Données du réseau des CAPTV » des fiches PPV, avec l'appui du GT VPR ;
- Proposant, montant, suivant et valorisant des études avec des partenaires, financées par le budget de la phytopharmacovigilance et s'appuyant sur les données des Centres antipoison.

#### 3. Participation aux réunions des instances de coordination de la toxicovigilance (cellule opérationnelle, CCTV) ou à d'autres GT de toxicovigilance en tant que de besoin

### Conditions particulières

- Le titulaire du poste pourra être amené à participer à d'autres activités de la DAVS
- Le titulaire de ce poste est soumis à une déclaration publique d'intérêts\*,
- Respect des règles de confidentialité (données de santé).

\* En vertu de l'Art L.5323-4 du code de la santé publique, le titulaire du poste sera soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt. Toute personne recrutée est soumise aux règles de déontologie de l'Anses. Elles garantissent le respect des obligations notamment d'indépendance et de réserve de ses agents.

## PROFIL RECHERCHÉ

**Diplômes requis** : Médecin ou pharmacien avec une expérience en santé publique ou médecine du travail.  
Une formation en toxicologie clinique serait un plus

### Expériences similaires

- Expérience d'au moins cinq années professionnelles indispensable
- Expérience de conduite de projet scientifique souhaitée

### Compétences

- Capacité à travailler en équipe et aisance relationnelle.
- Anglais parlé, lu et écrit
- Sens avéré de la planification, du reporting et de la coordination des activités.
- Aptitude à la gestion de projet multipartenaire
- Intérêt et forte implication pour les domaines scientifiques traités, capacité à faire de la recherche bibliographique
- Aptitudes rédactionnelles et capacités de présentation orale,
- Autonomie et réactivité,
- Rigueur scientifique et esprit critique et de synthèse

## POUR POSTULER

**Date limite de réponse: 30 janvier 2020**

**Renseignements sur le poste** : Juliette BLOCH, directrice de la direction Alertes et Vigilances sanitaires (01 56 29 19 34, [juliette.bloch@anses.fr](mailto:juliette.bloch@anses.fr))

**Adresser les candidatures par courriel** (lettre de motivation + cv) **en indiquant la référence 2019-162 à :**  
[recrutement@anses.fr](mailto:recrutement@anses.fr)